

**PERSONNEL NAVIGANT
DE TRANSPORT MARITIME,
DE COMMERCE ET DE PECHE
Adoption d'un statut
spécifique**

Un statut pour le personnel navigant de transport maritime, de commerce et de la pêche a été adopté mercredi dernier lors du Conseil du gouvernement. Le décret exécutif n° inscrit dans le cadre de l'application des dispositions de l'article 4 de la loi n°90-11 portant relation de travail.

Selon le communiqué de la chefferie du gouvernement, ce décret "dote les personnels navigants des navires de transport maritime, de commerce ou de la pêche, d'un statut adapté aux nouvelles normes introduites, notamment, par les textes relatifs à l'autonomie des entreprises et par le code maritime adopté en juin 1998". Selon la présentation du ministre des Transports, ce décret prend en considération les préoccupations des personnels navigants vis-à-vis des armateurs qui les emploient pour une meilleure protection de leurs droits conformément aux conventions maritimes internationales ratifiées par notre pays et les réglementations en vigueur y afférentes. Ainsi, le décret exécutif consolide les droits des personnels navigants des navires, notamment en matière de durée de travail à bord des navires de pêche, de rémunération et de congé, et ce, en harmonie avec les prescriptions de l'Organisation internationale du travail (OIT) en matière de normes de travail et de protection des gens de mer.

Longtemps régi par des conventions collectives, ce décret permettrait aux "gens de mer" d'avoir un statut stable. A titre d'exemple, l'article 23 de la section 3, du 2e chapitre relatif à la durée de travail à bord des navires, des absences et des congés, il est notifié que : "La période d'embarquement effective et ininterrompue des personnels navigants à bord des navires de toutes catégories, à l'exception des navires affectés à la navigation de pêche côtière et de service, ne peut excéder une durée maximale de six mois. Cette durée peut être prolongée dans le cas de force majeure tel que prévu par l'ordonnance n°76-80 du 23 octobre 1976 susvisée".

Dans la section 4, relative à la rémunération du personnel navigant des navires de transport maritime, de commerce et de pêche, l'article 48 stipule : "L'armateur est tenu de mettre en place des procédures simples, rapides et sûres visant à accorder des facilités dans les cas suivants : permettre aux ayants droit des personnels navigants effectuant une navigation sans restriction de percevoir tout ou partie de la rémunération due et ce, à la demande du personnel navigant. Permettre au personnel navigant embarqué pour une navigation restreinte ou sans restriction, de bénéficier d'avances sur salaire et ce, à la demande du personnel navigant et en cas de nécessité inhérente à l'organisation du travail".

Néanmoins, aucune barre de rémunération n'a été adoptée. Au fait, l'article 51 énonce : "Le niveau de salaire fixe ou de la part est fixé par le contrat d'engagement". Contacté, le président du Syndicat national des officiers de la marine marchande (Snommar), M. Saïd Zermoun, a déclaré que des commentaires, si nécessaires, seront apportés après la publication du décret et son analyse avec le bureau national.

Meriem Ouyahia

**SIDI-DAOUD
(BOUMERDÈS)**

**Un groupe
du GSPC décimé**

Les troupes de l'ANP stationnées dans les environs de la ville de Sidi-Daoud, plus exactement au lieu-dit Hamraouia, ont mis hors d'état de nuire un groupe de 4 terroristes spécialisés, selon nos informations, dans la fabrication de bombes artisanales et l'organisation d'attentats à l'explosif contre les services de sécurité.

L'embuscade contre ces criminels, qui faisaient partie du groupe de Sidi-Daoud affilié à la sinistre katibat El-Ansar du GSPC, s'est déroulée dans la soirée de vendredi, aux environs de 22 heures. Les forces de sécurité ont récupéré durant cette opération 2 kalachnikovs et 2 fusils de chasse à canons sciés.

Les 4 terroristes C. M., T. O., les deux frères C. Z. et A., âgés entre 28 et 35 ans, sont réputés pour avoir eu à leur actif de nombreux attentats, notamment le guet-apens qui a coûté la vie en 2002 au chef de brigade de la gendarmerie de cette ville ainsi qu'à un garde communal de la même ville et un soldat de l'ANP.

Abachi L.

RAPT DE GIULIANA SGRENA

Solidarité algérienne

L'enlèvement vendredi à Baghdad, en Irak, de la journaliste Italienne Giuliana Sgrena a suscité, hier, en Algérie, une avalanche de réactions de solidarité. Son rapt, revendiqué par un groupe armé, l'Organisation du djihad islamique, est dénoncé vigoureusement aussi bien par les journalistes que par les collectifs et les associations de femmes algériennes.

De la presse algérienne, durant les dures années du terrorisme islamiste, mais aussi de toute l'Algérie résistante, Giuliana a été, faut-il le rappeler, activement solidaire. C'est donc tout naturellement qu'elle trouve, aujourd'hui qu'elle vit une douloureuse épreuve, plein soutien auprès de nombreux segments de la société algérienne.

Ainsi des journalistes, réunis hier au siège du quotidien *El Watan*, ont rendu publique une déclaration dans laquelle ils demandent la libération immédiate de Giuliana Sgrena et Florence Aubenas. "Alors que le sort de la journaliste du quotidien *Libération*, Florence Aubenas, et son guide irakien, Hussein, enlevés il y a un mois, n'est toujours pas connu, vendredi dernier, une autre consœur du journal *El Manifesto*, amie de l'Algérie,

militante des droits des peuples, Giuliana Sgrena, a fait l'objet d'un rapt en plein centre de Baghdad", note la déclaration, poursuivant : "Nous, journalistes algériens, profondément inquiets et consternés par ces actes, exprimons notre entière solidarité aux familles des victimes, demandons la libération immédiate de nos consœurs, interpellons les autorités irakiennes sur leur devoir d'assurer plus de sécurité aux journalistes et appelons les journalistes du monde entier à se mobiliser pour la libération de nos consœurs".

Pour leur part, des collectifs et des associations de femmes algériennes,

réunis le même jour à Alger, ont, à travers une déclaration rendue publique, dénoncé le rapt de Giuliana. "Nous venons d'apprendre avec douleur l'enlèvement de Giuliana Sgrena, journaliste du quotidien *El Manifesto*" ce vendredi 4 février à Baghdad. Un acte inacceptable. Giuliana est l'amie des peuples.

Elle n'a jamais hésité à se rendre là où nos voix ont été bâillonnées pour témoigner de nos vécus, particulièrement nos vécus de femmes. Avec courage, compréhension, abnégation et fidélité, elle a pris tous les risques, y compris au péril de sa vie pour éclairer nos situations dans le respect

absolu de notre culture et de nos valeurs", écrivent les femmes, ajoutant : "Nous lançons un appel solennel à ses ravisseurs pour relâcher Giuliana.

L'Irak a besoin de sa plume et de son témoignage. Nous avons besoin de la liberté de Giuliana pour continuer à soutenir le peuple Irakien".

La déclaration est paraphée par 16 organisations de femmes, entre autres Djazairouna, Rafd, Rachda, Réseau Wassila, la commission femmes UGTA, le collectif Bnet Fatma n'Soumer, Sos Femmes en détresse et Défense et promotion des droits des femmes.

S. A. I.

Déclaration

Alors que le sort de la journaliste du quotidien *Libération*, Florence Aubenas et son guide irakien, Hussein, enlevés il y a un mois, n'est toujours pas connu, vendredi dernier, une autre consœur, du journal *El Manifesto*, amie de l'Algérie, militante des droits des peuples, Giuliana Segrena, a fait l'objet d'un rapt, en plein centre de Baghdad.

Nous journalistes algériens, profondément inquiets et consternés par ces actes :

- Exprimons notre entière solidarité aux familles des victimes
- Demandons la libération immédiate de nos confrères

- Interpellons les autorités irakiennes sur leur devoir d'assurer plus de sécurité aux journalistes

- Appelons les journalistes du monde entier à se mobiliser pour la libération de nos confrères.

Premiers signataires :

- Rabah Abdallah, Salima Tlemçani, Hocine Adryen, Idir Dahmani, Nacer Ould-Maâmmar, Djillali Benyoub, Fatma Houari, Ahmed Ancer, Reda Bekat, Cherif Bennaceur, Kamel Amarni, Ouyahia Meriem, Lotfi Merad, Ilhem Tir, Meghrief Nabil, Saïda Azouz, Soraya Akkouche, Mohamed Bouchama.

LES ESPAGNOLS PRENNENT EN CHARGE

LE DESECHOUAGE

Peut-on récupérer "Le Batna" ?

Les tentatives de déséchouage du bateau *Le Batna* échoué le 14 novembre 2004 se succèdent sans grand résultat. La mission est confiée à l'entreprise espagnole Tecnosub leader dans le domaine des catastrophes maritimes et qui devrait essayer de remettre le bateau au large. Une mission difficile après que de fortes vagues avaient remis *Le Batna* lourd de ses 25 000 tonnes aux abords des Sablettes immergeant de cinq mètres.

Trois mois après l'échouage, le bateau semble s'immobiliser et la confiance affichée chez les responsables au niveau de CNAN-Group quant à son repêchage semble s'estomper.

Cette cinquième tentative de remorquage a débuté il y a quatre jours. Quatre remorqueurs d'une grande puissance chacun et dont deux appartenant à la marine italienne entraînent *Le Batna* par de gros câbles. Cette fois encore, les remorqueurs sont plus résistants et ne risquent pas de lâcher comme lors de la quatrième expérience. L'échec de cette dernière a été attribué au manque



Ph. : Sami S.

d'expérience du personnel navigant et aux capacités non suffisantes des remorqueurs.

Par ailleurs, depuis le début de cette opération, le bateau n'a pu faire qu'une rotation de 25 à 30 degrés vers l'ouest selon le constat des présents sur les lieux. Au fait, ils ne sont pas nombreux sur place. Hormis les policiers qui quadrillent les lieux, un agent de sécurité de la CNAN, l'équipage réduit, aucun responsable ne se trouvant sur la plage "Ils viennent s'enquérir de la bonne marche de l'opération

et s'en vont", indique-t-on.

"Les Espagnols sont tous sur le bateau, ils ne descendent que lorsqu'ils changent d'équipe. Ils occupent *Le Batna* depuis près d'un mois", témoigne timidement l'un des membres de l'équipage que nous avons croisé sur les lieux. En effet, d'autres agents ont refusé de témoigner ou d'apporter la moindre information sous prétexte qu'ils avaient reçu des instructions de ne plus s'adresser aux journalistes.

Le CNAN-group fait de la rétention de l'information, les échecs répétés des opé-

rations de déséchouage seraient à l'origine de cette nouvelle attitude.

Le camp installé au niveau de la plage des Sablettes et dans lequel trouvaient place tous les acteurs concernés par l'opération, à savoir responsables et agents de la CNAN, plongeurs, éléments de la Protection civile... n'y est plus. Selon des spécialistes, la tâche est de plus en plus difficile car il faudrait attendre que la mer "grossisse" de manière à soulever le bateau pour faciliter l'opération de remorquage. Jusqu'à présent, "on ne saurait commenter les manœuvres qui se font". *Le Batna* est toujours inerte. L'espoir de le récupérer sans grands dommages est de plus en plus mince.

Des témoins sous couvert de l'anonymat nous livrent leur constat après quelques jours du lancement de la nouvelle opération menée par l'entreprise espagnole Tecnosub : "Cela serait étonnant de voir un jour *Le Batna* au large et même s'ils réussissent, il faudra beaucoup d'argent pour le remettre en état car *Le Batna* s'effrite."

Ilhem Tir